

Vos questions / nos réponses

Le test salivaire approfondi prouve t'il la consommation de CBD ?

Par [Harmonykha](#) Postée le 29/03/2024 11:48

Bonjour mon conjoint qui consomme une cigarette de CBD le soir avant de se coucher pour ses problème d'angoisse a été contrôlé positif au THC ce matin, un test salivaire envoyé en laboratoire a été effectué dans la foulée à la demande du policier , prouvera t'il que sa consommation est saine ? Il ne fume JAMAIS plus d'une cigarette Cbd par soir et n'a pas touché au THC depuis 2007 car il s'est fait opérer du coeur et c'est contre indiqué en quantité déraisonnable. Le policier nous a dit que le test affirme des quantités de THC présentes et peux le disculper en cas de faible taux nous vivons en angoisse jusqu'au résultat malgré nos certitudes nous ne sommes pas confiant envers la législation actuellement flou a nos yeux...

Mise en ligne le 03/04/2024

Bonjour,

Nous sommes sensibles à vos questionnements concernant la positivité du test salivaire que votre conjoint a effectué lors d'un contrôle de police.

Le CBD est un produit issu d'une plante appelée "cannabis sativa" qui est une variété pauvre en THC, le THC étant la substance psychotrope recherchée dans les tests de dépistage. Le CBD est autorisé à la vente en France dans la mesure où sa teneur en THC ne dépasse pas les 0.3%.

Si vous consommez très régulièrement du CBD et/ou si sa teneur en THC n'est pas garantie par votre vendeur, vous pouvez dans certains cas être dépisté positif.

De même, le THC contenu dans le CBD, même en faible pourcentage, présente le risque de positiver un test de dépistage. Nous attirons votre attention sur le fait que la pureté des CBD commercialisés peut ne pas être fiable et que par conséquent, les taux de THC peuvent être supérieurs à ceux indiqués sur l'étiquette du produit.

Les tests utilisés par les policiers lors des contrôles sont de plus en plus sensibles et il convient aussi de vérifier s'il peut y avoir des facteurs qui engendreraient par exemple un "faux positif". Ces facteurs peuvent provenir de certains médicaments qui pourraient fausser le test.

C'est pourquoi, si c'est votre cas, n'hésitez pas à demander une contre-expertise auprès d'un laboratoire qui pourra avec précision déterminer produits impliqués et dosages.

Pour plus d'information, vous trouverez ci-après notre fiche CBD cannabidiol issue de notre site internet (dico des drogues) où vous pourrez consulter notamment le chapitre "dépistage". Nous joignons aussi le tableau des durées de positivité où vous trouverez les indicateurs pour le THC.

Avec tout notre soutien dans ce que vous traversez,

Bien cordialement,

En savoir plus :

- [Dossier dépistage : tableau des durées de positivité](#)
- [CBD CANNABIDIOL](#)